

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026-48

Séance du 08/06/2026

EVOLUTION DES TARIFS ASSOCIES AUX PRESTATIONS DE VIABILISATION ASSUREES PAR VIENNE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 08/06/2026, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **D'annuler et remplacer le prix de détermination et de délivrance du Point d'Accès au Réseau avec travaux, et de modifier la grille tarifaire relative à la tarification liée à la viabilisation d'opérations nouvelles présentée dans rapport et son annexe avec effet rétroactif au 22 septembre 2025.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé